

Viol sur mineure à Cocobeach

Un ado abuse sexuellement de sa cousine de 7 ans!



R. E. médite actuellement sur son sort...



... à la prison centrale de Libreville, en attendant son procès.

Photo : D.R

Photo : Wilfried MBINAH

SCOM
Libreville/Gabon

Les grands-parents ont cherché à étouffer l'affaire. Pas la mère de la victime présumée, qui a saisi la brigade de gendarmerie du chef-lieu du département de la Noya. Arrêté, le mis en cause attend actuellement son procès à la prison centrale de Libreville.

UN ado de 17 ans, R. E., a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Libreville par le juge d'instruction en charge des mineurs, le mercredi 10

janvier dernier. Il est suspecté du viol de sa cousine, C. N. N., âgée de 7 ans. A cette charge, le magistrat instructeur a greffé celle de l'inceste.

Les faits se seraient produits à Messotie, une bourgade du département de la Noya, dans la province de l'Estuaire. Selon une source militaire proche du dossier, la petite C. N. N. se trouvait à ce moment-là sous la responsabilité de sa grand-mère, dans la maison familiale. Mais également R. E., son cousin. Et à ce qu'il paraît, l'adolescent mettait à profit les absences de leur grand-mère commune, pour violer la fille de sa tante.

Seulement voilà, C. N. N. était morte de peur à l'idée d'en parler à sa tutrice, menacée qu'elle était de représailles par son bourreau présumé. Silence complice? Toujours est-il que sa santé va progressivement accuser le coup, au point que la mineure sera placée sous traitement médical en permanence. Un jour, l'une de ses tantes, préoccupée par le mauvais état de santé de la petite, et poussée par son instinct féminin, prend la résolution d'examiner les parties intimes de la gamine. Ce qu'elle découvre est ahurissant: le sexe de la fillette est complètement ouvert et présente de graves

signes de lésions. **PLACÉ SOUS MANDAT DE DÉPÔT**• Pressée de questions, C. N. N. finit par rompre le silence, et désigne son cousin R. E. comme étant l'auteur de cette abomination. Dans un premier temps, les grands-parents vont chercher à étouffer l'affaire. Mais cette idée ne rencontrera pas l'assentiment de la mère de la victime présumée, qui saisit la brigade de gendarmerie de Cocobeach. Aussi, le mis en cause est-il interpellé, le vendredi 5 janvier dernier. Le présumé violeur est ensuite conduit au poste de l'unité de gendarmerie, dans le cadre de la procédure. Les plaignants et les

Officiers de police judiciaire (OPJ) prennent d'abord soin de constater le fait de viol, en ayant recours à une personne qualifiée. Cinq jours après son arrestation, R. E. est présenté au procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. Puis, celui-ci transmet le dossier à un juge d'instruction en charge des mineurs. Ce dernier, après avoir auditionné le suspect, délivre un mandat d'écrou à son encontre. Actuellement, le cousin-violeur présumé attend son jugement à la prison centrale de Gros-Bouquet.

Faits d'ailleurs

Une femme enceinte meurt électrocutée dans son bain

Le drame s'est produit hier en fin d'après-midi à Saint-Martin-d'Hères (France). Un homme s'est absenté quelques minutes du domicile familial puis, lorsqu'il est rentré, il a sonné à la porte d'entrée de l'appartement parce qu'il n'avait pas ses clés. Mais, malgré son insistance, sa femme ne répondait pas. Inquiet, il a alors défoncé la porte. Il a ensuite découvert le corps sans vie de son épouse, enceinte de 8 mois, qui gisait dans son bain. Les secours, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de la jeune femme, âgée de 21 ans. Elle est morte électrocutée. Elle aurait été foudroyée par son téléphone portable qui se trouvait alors en charge. Un smartphone aurait été retrouvé à proximité immédiate de la victime. Les secours ne sont pas parvenus non plus à sauver l'enfant à naître. Quant au mari, il a été hospitalisé en état de choc.

Déclaré mort par 3 médecins différents, il se réveille sur la table d'autopsie

Un détenu, âgé de 29 ans, a tenté de se suicider dans sa cellule de Villabona (Espagne), en avalant des médicaments. Les gardiens l'ont découvert inanimé et ont appelé le médecin qui l'a déclaré mort. Un autre médecin l'a examiné et l'a également déclaré décédé. Le jour même, le corps de Gonzalo a été transféré à l'institut médical d'Oviedo. Là, un troisième médecin a validé une nouvelle fois la mort du prisonnier et a placé le cadavre dans une chambre froide. Puis, quelques instants plus tard, ils ont mis le corps sur la table d'autopsie. Et, alors qu'ils s'apprêtaient à le charcuter, les médecins-légistes ont été abasourdis de voir que le cœur battait encore. Gonzalo, surnommé maintenant le "mort-vivant", a été transporté à l'hôpital. Ses jours ne sont plus en danger et il se rétablit petit à petit. Ses proches ont pu lui rendre visite. Selon l'enquête, le jeune homme aurait été victime de catalepsie. Il s'agit d'une perte ponctuelle de la contraction volontaire des muscles. Ainsi, la personne devient semblable à une statue comme figée et cela peut durer plusieurs heures... Un phénomène rare mais possible.

Rassemblés par JNE

Lutte contre les stupéfiants

Il avait le cannabis caché sous son siège pendant le voyage

COE
Libreville/Gabon

LA police vient de mettre fin - du moins est-il permis de le croire - aux ambitions de Douglas Obame Nguéma d'alimenter le marché librevillois en stupéfiants. En effet, l'indélicat, la trentaine, domicilié à Oyem, dans la province du Woleu-Ntem, a été interpellé par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun, pour détention de cannabis.

Obame Nguema se trouvait à bord d'un bus de transport en commun en provenance d'Oyem, pour Libreville, au moment de son arrestation.

En effet, au cours d'un contrôle de routine, les policiers découvriront sous le siège occupé par ce dernier, un sac contenant une boule de cannabis pesant 15 kilogrammes et ayant une valeur marchande de 3 millions de francs. Le mis en cause espérait tromper la vigilance des forces de l'ordre, en plaçant sa drogue à cet en-



Douglas Obame Nguema a été mis aux arrêts à Ntoun.

Photo : COE



Le paquet de cannabis que le suspect dissimulait sous son siège.

Photo : COE

droit du véhicule. Malheureusement pour lui, le subterfuge n'a pas marché. Conduit au poste, Douglas Obame Nguema aurait fait des aveux en reconnaissant

les faits de trafic de stupéfiant. Son sort se trouve, dès lors, entre les mains de la justice. Ainsi, au terme de l'enquête préliminaire, il a été

auditionné par un juge d'instruction. Le magistrat instructeur, ayant estimé que les faits avaient un caractère pénal, a placé aussitôt le suspect sous

mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Il comparaitra à l'avenir "pour détention et commercialisation de cannabis".